



**ADOPTION DU CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS
ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES**

Rapporteure : Michèle PERRIN

DÉLIBÉRATION
Séance plénière du 11 avril 2023

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 3^{ème} et 4^{ème} commissions en date des 28 et 29 mars 2023,

Vu l'avis du Bureau en date du 3 avril 2023,

Madame Michèle PERRIN, rapporteure entendue,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité :

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 8

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

Depuis 1983, les différentes lois de décentralisations ont transféré aux Conseils régionaux diverses compétences en matière de formation professionnelle notamment la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales qui a marqué un moment important dans le cadre de ce processus. La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a permis, quant à elle, un nouveau transfert de compétences aux Régions, venant renforcer leur rôle en matière de formation professionnelle. Ces compétences sont désormais inscrites dans le Code du Travail (Art. L6121-1).

Au niveau régional, la politique de formation professionnelle est ainsi structurée par divers plans tels que le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et le Plan Régional de Formation (PRF), mais aussi un Service Public Régional de la Formation Professionnelle (SPRFP) et un Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

Si, conformément à la loi, le Conseil régional est en charge de la rédaction du CPRDFOP lors de la 1^{ère} année de renouvellement de la mandature, son élaboration en Centre-Val de Loire s'est réalisée de manière participative et concertée au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP), qui assure la gouvernance régionale quadripartite (État, Région, Partenaires sociaux) des politiques d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles. Le CESER, qui a été associé à son élaboration au sein du CREFOP et de ses commissions et qui a participé à la concertation dans le cadre des États Généraux de l'Economie et de l'Emploi, se félicite de la méthode de co-construction qui a prévalu.

A noter que la signature de ce nouveau CPRDFOP s'inscrit dans le contexte particulier de la création de France Travail, l'un des huit chantiers programmés par le Gouvernement pour viser le plein emploi, dans le prolongement des travaux du Conseil National de la Refondation (CNR) lancé le 8 septembre 2022. Le CESER sera attentif aux conséquences que pourraient avoir cette nouvelle structuration des différents acteurs intervenant dans l'accompagnement et le retour à l'emploi.

Si le CESER approuve globalement les orientations prises dans ce nouveau CPRDFOP, il tient néanmoins à faire quelques observations. Tout l'enjeu de ce nouveau contrat est, en effet, comme le souligne son sous-titre « Agir ensemble pour impulser une dynamique de transformation », de répondre de manière anticipatrice aux profondes mutations que va connaître le monde du travail en lien avec les transitions écologique, énergétique, numérique et sociale à l'œuvre et les besoins des territoires de la région pour relever ces défis. En l'occurrence, le développement de l'individu doit s'inscrire dans un collectif économique.

UN CPRDFOP 2022-2027 QUI S'INSCRIT DANS UNE CERTAINE CONTINUITÉ

Le nouveau CPRDFOP 2022-2027 s'est construit sur la base d'un bilan du précédent CPRDFOP (2016-2021), ce qui était un préalable indispensable pour asseoir le futur contrat. Il note la volonté d'aller moins loin dans l'opérationnalité du nouveau contrat que dans le précédent pour permettre plus d'agilité et pour que le contrat soit moins impacté par les aléas.

Le précédent CPRDFOP a, en effet, été mis en œuvre dans un environnement particulièrement mouvant au niveau social et économique (notamment en raison de la loi du 5 septembre 2018 qui a réformé l'apprentissage et transféré aux Régions l'information sur les métiers et la formation pour l'orientation scolaire et universitaire, ainsi que de la crise sanitaire et des

périodes de confinement qui en ont découlé après 2020 et de l'obligation pour les établissements de formation de développer des modalités à distance...). Toutefois, il faut souligner la constance de la mobilisation des acteurs porteurs de ce contrat dans le cadre du paritarisme et du CREFOP.

Le CPRDFOP 2022-2027, en continuité avec les actions menées antérieurement, est, ainsi, construit autour de six marqueurs politiques majeurs et de quatre priorités (déclinées en douze chantiers) réparties comme suit :

- Priorité 1 : « observer et analyser ensemble pour mieux comprendre et impulser les dynamiques de

transformations environnementales, énergétiques, technologiques, numériques, sociales » ;

- Priorité 2 : « impulser et développer la capacité des individus à s'orienter et à évoluer professionnellement tout au long de la vie » ;
- Priorité 3 : « faire de la formation professionnelle tout au long de la vie, un levier de développement des compétences au service des personnes et du monde économique » (formulation complète du contrat en sa page 47 non reprise in extenso dans le rapport du Président, pourtant la fin de la formulation est essentielle) ;
- Priorité 4 : « créer les conditions d'un accès facilité à la formation et à une insertion durable dans l'emploi ».

Pour chaque priorité sont ainsi mentionnés l'ambition, le contexte et les objectifs opérationnels déclinés en chantiers.

Les quatre axes identifiés et présentés s'inscrivent dans une démarche logique de l'identification des besoins à l'orientation tout au long de la vie, de la formation professionnelle pour aller vers l'emploi durable, donnent une bonne visibilité aux orientations de la Région et sont de nature à en favoriser l'appropriation.

Certes ce nouveau contrat est dans la continuité des précédents mais il affiche une forte dimension innovante sur son opérationnalité mais aussi sur les volontés de gouvernance collective. Le CESER se félicite aussi des démarches de suivi et d'évaluation de l'atteinte des objectifs et des résultats qui sont prévus dans le contrat.

REMARQUES ET POINTS DE VIGILANCE SUR LES PRIORITES ET CHANTIERS

Priorité 1 : « Observer et analyser ensemble pour mieux comprendre et impulser les dynamiques de transformations environnementales, énergétiques, technologiques, numériques, sociales »

Le CESER salue à la fois les volontés :

- De coopération entre les opérateurs pour mieux comprendre les besoins des publics et du monde professionnel (entreprises et branches professionnelles),
- D'anticipation pour accompagner les transitions et les perspectives de l'ensemble des secteurs d'activité y compris les secteur public et associatif (dimension prospective),
- Pour un service d'orientation de qualité tout au long de la vie et d'accompagnement des parcours professionnels

Il sera aussi vigilant à ce que les métiers des trois fonctions publiques soient pris en considération dans les travaux d'observation.

Le CESER apprécie également le travail déjà engagé par la Région en lien avec les OPCO qui débouche sur la signature de conventions d'objectifs et de moyens (COM) dans le cadre de la définition de la carte des formations initiales et pour l'information sur les métiers dans le cadre de l'orientation. La consolidation du travail partenarial que ce soit avec les OPCO, les fédérations et les acteurs du territoire est importante.

Le rôle du GIP Alfa Centre dans cet enjeu d'observation et de coordination des études menées notamment par les OPMQ des branches/secteurs économiques sera particulièrement important. Le CESER s'interroge néanmoins sur les moyens (financiers et humains) qui lui seront alloués pour atteindre cet objectif.

Le CESER espère qu'il sera possible de mieux faire connaître l'outil IBC (Identification des Besoins en Compétences) qui constitue une piste intéressante de connaissance des besoins des territoires en matière de compétences attendues notamment des entreprises.

Priorité 2 : « Impulser et développer la capacité des individus à s’orienter et à évoluer professionnellement tout au long de la vie »

Pour le CESER, il est important de proposer aux jeunes, à leurs familles et à tous les citoyens, tout au long de la vie, un service gratuit d’orientation professionnelle de qualité, basé sur des informations fiables (informations sur les réalités des métiers et leurs débouchés, sur les voies de formation) et d’accompagnement des personnes tout au long de leur parcours jusqu’à l’insertion professionnelle par une coopération organisée avec les services de l’emploi. En cette période, le conseil en matière de reconversion et de transition professionnelle revêt un fort enjeu pour les adultes et il serait intéressant de renforcer le conseil en la matière.

Le développement de la logique de parcours d’évolution professionnelle contribue grandement à la sécurisation des parcours professionnels des actifs. Toutefois, il est important de veiller aux capacités des opérateurs (formation, VAE...) à répondre à cette logique de parcours par des propositions de formations modulaires et d’ateliers personnalisés. Concernant la VAE, la réforme qui se met en place est une opportunité pour intensifier le conseil aux habitants en la matière et faciliter cette étape dans les parcours professionnels.

Il est essentiel de garantir le libre choix des personnes concernant leur parcours et évolution professionnels mais tout en offrant de réelles possibilités d’information et d’accompagnement sur les réalités sociales et économiques. Le CESER sera également attentif à l’accompagnement pour prévenir et accompagner les jeunes en situation de décrochage.

Le CESER salue également l’objectif d’amplification de la coordination des acteurs (SPRO, CIO, SUIO, CEP...) mais souligne l’effort qui doit être fait au niveau de l’orientation en formation initiale pour les jeunes entre la Région dans sa mission d’information sur les métiers et la formation, l’Éducation nationale, le Ministère de l’Agriculture pour l’enseignement agricole et en lien avec les acteurs de l’enseignement supérieur. L’enseignement supérieur est insuffisamment mis

en avant au regard de ses actions de formation continue et professionnelle.

Priorité 3 : « Faire de la formation professionnelle tout au long de la vie, un levier de développement des compétences au service des personnes et du monde économique »

Pour le CESER, les 3 chantiers qui sont prévus pour cette priorité sont très pertinents à la fois tant sur la mise en œuvre d’une offre de formation concertée que sur les parcours sans rupture pédagogique et financière. La poursuite de l’accompagnement de l’appareil de formation pour son adaptation et sa transformation est essentielle. Le CESER souhaiterait aussi mentionner le sujet des compétences émergentes pour enrichir l’offre de formation et donner des atouts au développement économique de la région.

Le CESER sera vigilant aux formations offertes dans le secteur agricole que ce soit en formation initiale ou continue compte tenu des évolutions importantes que le secteur connaît au regard des transitions à l’œuvre (environnementale, énergétique et sociale, modèle agricole évolutif).

Priorité 4 : « Créer les conditions d’un accès facilité à la formation et à une insertion durable dans l’emploi »

Lever les freins de toute nature à l’insertion et à l’accès à la formation est une nécessité pour sécuriser les parcours professionnels individuels et permettant l’inclusion dans un collectif de travail.

Concernant l’insertion durable dans l’emploi, le CESER se félicite de la place donnée à CléA dans le CPRDFOP. CléA comme 1^{ère} étape du parcours permet de faciliter voire de poursuivre un parcours formatif professionnel.

Bien entendu, les objectifs en matière d’égalité femme/homme, du public sénior et des personnes en situation de handicap sont capitaux pour construire un système de formation équitable. Il serait pertinent d’associer les entreprises à la réflexion sur ces sujets.

Le CESER sera particulièrement attentif aux actions qui seront engagées, suite à la signature du CTAI (Contrat Territorial d’Accueil et d’Intégration

des étrangers primo-arrivants) par la Région avec l'État pour l'accueil et l'insertion des étrangers

OBSERVATIONS TRANSVERSALES

Le CPRDFOP doit être connu du plus grand nombre par les professionnels de l'écosystème et également par les habitants. Le CESER y sera attentif.

Il y a des enjeux forts pour le CPRDFOP autour de la concrétisation de la territorialisation, peut-être à travers les Maisons de la Région qui sont en cours de mise en place.

De manière générale et afin de renforcer l'effectivité des axes du CPRDFOP, il serait nécessaire de renforcer encore les articulations entre le contrat :

- Et le SRESRI, notamment en faisant des liens entre la professionnalisation et la réponse aux besoins économiques et pourquoi pas la mutualisation des moyens (compétences des formateurs, plateaux techniques...);
- Et le SRDEII, notamment avec des exemples d'actions concrètes et de coopérations avec les acteurs tels que les représentations régionales des branches professionnelles et des OPCO, l'ESS, etc. ;
- Et le schéma régional des formations sanitaires et sociales.

Il serait aussi nécessaire de concrétiser, plus encore, les liens entre la Région et les autres acteurs tels que les branches professionnelles et

primo-arrivants, problématique qu'il explore actuellement dans un travail d'autosaisine.

leurs OPCO par exemple sur l'identification des besoins, l'orientation à travers des Conventions d'Objectifs et de Moyens (COM) renouvelées.

Le CESER pense aussi qu'il serait indispensable de mobiliser davantage les acteurs œuvrant dans l'écosystème de l'emploi et de la formation autour de la question des compétences émergentes en Centre-Val de Loire et de leur développement. En effet, au cours de ses travaux (Cf. le rapport d'autosaisine du CESER relatif aux besoins en compétences émergentes présenté à cette même plénière), le CESER a relevé les bonnes initiatives (IBC, OREF, DEFI...). Toutefois, il a aussi constaté des manques tant en termes d'observation dans certaines branches ou secteurs professionnels (absence parfois d'OPMQ ou absence de prospective en matière de compétences) qu'en termes d'utilisation des dispositifs (FOAD, AFEST...) pour permettre aux salariés ou futurs salariés d'acquérir les compétences de demain. Or ces compétences nouvelles sont à même de favoriser des parcours professionnels sécurisés permettant de s'insérer dans un collectif de travail.

A cet égard, le CESER tient à ce que soit poursuivi l'accompagnement des Organismes de Formation (OF) via notamment le dispositif Trans'formation pour permettre d'adapter l'offre de formation et de répondre aux attendus de demain.

*

* *

CONCLUSION

En conclusion, le CESER note qu'il est envisagé de faire vivre le CPRDFOP jusque dans les territoires autour de gouvernances territorialisées, en s'appuyant notamment sur les Codeve. Si le CESER appuie cette démarche, il pense que les Maisons de la Région pourrait utilement être mobilisées dans ce cadre.

Il tient en outre à réitérer son attachement au quadripartisme prévalant à l'élaboration du CPRDFOP et à son déploiement. Il sera particulièrement attentif aux modalités de gouvernance retenues dans le cadre de France Travail voulu par le Gouvernement et qui vise à « atteindre le plein-emploi ».

Il tient, enfin, à souligner l'incertitude pesant sur les niveaux de financement possibles pour faire vivre les grandes priorités retenues dans le CPRDFOP, dès 2024. En effet, tout dépendra des moyens alloués dans le cadre de la prochaine contractualisation du Pacte Régional d'Investissement dans l'emploi et les Compétences (PRIC).

Ce contrat, si l'on veut qu'il soit efficace et efficient, devra évoluer pour tenir compte du contexte économique et social, des réalités vécues du territoire régional. Le CESER apprécie à cet égard qu'il soit prévu de le faire évoluer régulièrement, *a minima* tous les deux ans comme indiqué, ce qui correspond bien à l'ambition d'agir ensemble pour impulser une dynamique de transformation.

Le CESER propose en conséquence de rendre un avis favorable sur ce contrat.

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 11 AVRIL 2023

Avis du CESER relatif à l'avis sur le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles 2022-2027 (CPRDFOP)

Intervention de Monsieur Jean-Paul CARRIERE

Au nom du groupe des Associations, des Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement et représentants de l'enseignement supérieur et de la recherche

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

J'interviens au nom du groupe AIESSE et de mes collègues de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nous souscrivons pleinement aux termes du projet d'avis et à son approbation globale des orientations du nouveau CPRDFOP. Toutefois, comme notre rapporteure, nous souhaitons exprimer deux observations, l'une de caractère général, l'autre relative à la place réservée à l'enseignement supérieur.

Les travaux en cours de la section prospective du CESER sur le devenir des ruralités en Centre-Val de Loire font ressortir l'enjeu que représente pour les territoires à faible ou très faible densité le développement de la formation et de l'orientation professionnelle. En effet, faciliter l'accessibilité à ces formations constitue une condition, certes non suffisante, mais nécessaire à l'ancrage territorial des jeunes et à la lutte contre la déprise démographique que l'on observe dans les territoires ruraux les moins denses. C'est pourquoi, il nous paraît nécessaire d'insister sur l'indispensable territorialisation des formations, selon un maillage le plus fin possible, au regard des contraintes existantes. Certes, il n'est pas concevable d'envisager une dissémination totale des formations sur l'ensemble du territoire régional, mais *a contrario* une concentration dans les principaux pôles urbains porterait préjudice à la cohésion territoriale et sociale de la Région, en favorisant le départ définitif des jeunes habitants des campagnes. Or, un certain nombre d'organismes de formation expriment leurs difficultés à mobiliser des stagiaires de la formation professionnelle en milieu rural. Ainsi, faute d'un nombre suffisant de participants, ces sessions de formation n'ont pas lieu. Des territoires pour lesquels pourtant des besoins existent se trouvent alors privés de l'accès à la formation. Les métiers du grand âge illustrent parfaitement cette problématique, aussi, une réflexion pourrait avoir lieu sur la manière de financer autrement certaines actions de formation sur ce type de territoire.

La seconde observation renvoie au constat d'une faible - et le mot est lui-même faible ! - prise en compte des potentialités de l'enseignement supérieur en matière de formation professionnelle. Or, que ce soit par le développement de formations courtes, de premier cycle, type IUT ou BTS, ou que ce soit par l'ouverture de formations longues de niveau Bac + 5, de type de celles d'ingénieur dispensées par les départements des deux Polytech et de l'INSA, ou sous forme de Masters professionnalisants, ou encore par la délivrance de VAE, l'enseignement supérieur s'est engagé depuis longtemps dans des formations professionnelles reconnues et de haut niveau. Une lecture du rapport peut-être un peu rapide donnerait à penser que la formation professionnelle doit s'arrêter à la porte des

établissements secondaires. Nous pensons que tel n'est pas le cas des intentions des rédacteurs du projet de CPRDFOP, mais il nous semblerait important de lever l'équivoque par une affirmation plus directe des appuis à apporter aux initiatives de nos collègues, en charge de ces enseignements professionnalisants dispensés dans nos établissements.

Ces deux remarques n'invalident en rien notre appréciation globalement positive sur le projet et nous voterons l'avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 11 AVRIL 2023

Avis du CESER relatif à l'avis sur le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles 2022-2027 (CPRDFOP)

Intervention de Madame DAVIOT BEN MUSTAPHA Laure

Au nom du groupe des Associations, des Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement et de l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Centre-Val de Loire

Monsieur le Vice-président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse,
Chères et chers collègues,

Cette intervention est faite au nom du groupe des Associations, des Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement et de l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Centre-Val de Loire.

Le groupe AIESSE et l'URHAJ partagent les observations faites dans l'avis. Tous deux souhaitent développer les remarques au sujet de la priorité 4 visant à créer les conditions d'un accès facilité à la formation et à une insertion durable dans l'emploi.

En effet, parmi les freins identifiés, figure celui du logement. L'accès au logement est déterminant pour prétendre à une offre de formation, notamment à l'apprentissage, ainsi qu'à l'emploi.

Dans l'annexe du rapport, il est proposé de relancer le dispositif Elogement. Cette proposition est encouragée par le groupe AIESSE et l'URHAJ mais le Elogement devra être plus ambitieux.

La stratégie de communication sera à développer, notamment en le reliant, en plus du site Etoile, à la plateforme YEP'S.

Le catalogue d'offres de logements est à étoffer, particulièrement à proximité des centres de formations et bassins d'emplois.

La possibilité de réserver en ligne et l'accompagnement des hébergeurs ne pouvant le faire est à penser.

Ce nouveau dispositif devra aussi faciliter l'accès aux aides au logement.

A cette ambition, s'en ajoutent deux autres :

- réfléchir au développement de solutions logements Jeunes adaptées et pour tous les profils de jeunes ;

- et, permettre à chaque jeune, avec une problématique Logement/Hébergement sur le territoire régional, d'avoir une interlocutrice ou un interlocuteur AIOA (accueil, information, orientation et accompagnement vers et dans le logement).

Le groupe AIESSE et l'URHAJ voteront l'avis.



Le 7 avril 2023

SEANCE DU CESER DU 11 avril 2023

Avis du CESER relatif au rapport Approbation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) « Agir ensemble pour impulser une dynamique de transformation »

Intervention de Mme Marie-Laure CHOLLET

Au nom du groupe Artisanat

Monsieur le Président du Conseil régional, Monsieur le Président du CESER, Mesdames, Messieurs les élus régionaux, chers collègues,

Le Groupe Artisanat s'associe aux remarques du CESER et se félicite de la méthode de co-construction participative mise en œuvre au sein du CREFOP et de ses différentes commissions quadripartites, dans le cadre de la signature du nouveau « contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles » (CPRDFOP).

Le groupe Artisanat, partenaire de cette co-construction, au travers de ses instances représentatives, a bien noté les grandes priorités de ce nouveau contrat et il est certain que nos entreprises tiendront le pari de les mettre en œuvre, sur leur territoire, selon leurs besoins et leurs attentes.

Toutefois, nous restons attentifs à ce que les quatre grands axes de développement proposés soient et restent accessibles et bénéfiques à notre secteur d'activité.

Dans le cadre de la priorité N°1, nous nous satisfaisons des moyens à notre disposition pour mener tout un ensemble d'analyses et de diagnostics qui nous permettront d'accompagner les grands enjeux de demain. Nous resterons attentifs aux conventions d'objectifs et de moyens mises en œuvre entre la Région et les OPCO. Nous souhaitons vivement bénéficier des travaux du GIP ALFA, compte tenu de la qualité des projets en cours, qui devront toutefois être pondérés ou tenir compte des moyens mis à disposition dans le cadre de sa refondation. Et nous partageons l'attente du CESER, de mieux connaître certains outils et dispositifs, comme IBC ; mais veillerons à leur opérationnalité et à leur nécessité.

Concernant plus particulièrement les priorités N°2 et N°3, nous ne pouvons que partager la volonté de proposer des informations et des données actualisées et fiables, en termes de formation et d'orientation, sur la réalité des métiers et leurs débouchés professionnels. Nous rappelons par ailleurs, la capacité de l'artisanat à former, à accompagner, à s'investir et à financer... la formation et la découverte de ses métiers. Et effectivement, même s'il est essentiel de garantir le libre choix des personnes concernant leur parcours et leur avenir professionnels, certaines réalités ne peuvent être niées. Charge à nous « tous » de savoir présenter les réalités de nos métiers, mais aussi d'apprendre à les valoriser !

En priorité N°4, nous souscrivons à la nécessité de mettre en place des conditions facilitées à la formation et à une insertion durable dans l'emploi. L'artisanat y participe déjà au travers de ses organismes de branches ou des chambres de métiers. Nous avons toutefois à défendre des métiers et des parcours de formation exigeants et qualifiants pour un accès assuré à la professionnalisation. Bien entendu, nous participerons à toutes les initiatives qui seront déployées en ce sens afin d'être un contributeur actif, mais aussi pour rendre compte de certaines réalités.

En conclusion, nous saluons une nouvelle fois la qualité de ce nouveau contrat et accompagnerons sa mise en œuvre. Nous proposerons aussi peut-être d'autres perspectives de réflexion, propres à l'artisanat, comme la pérennisation et la reprise d'entreprises... qui doivent entrer dans les conditions des parcours et de l'évolution professionnels.

Il nous semble enfin important de rappeler que la formation a un coût pour nos entreprises et nos branches, avec une implication forte de nos artisans. Nous entendons bien l'idée de l'épanouissement personnel au travers du choix et du libre arbitre. Cette notion, respectueuse et valorisante, devra toutefois être confrontée à la notion de « Gagnant / Gagnant », nécessaire voire impérative ; la sécurisation des parcours professionnels ne pouvant s'opposer à la sécurisation de nos entreprises de l'artisanat ; nous tenions à le rappeler !

Je vous remercie de votre attention.

AVIS DU CESER SUR LE CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES 2022-2027 (CPRDFOP)

Intervention de Madame Nathalie DUMAIS

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président, Madame la Rapporteuse, chers collègues.

La CFDT est satisfaite de la qualité de l'avis présenté par notre rapporteure. Celui-ci reflète bien nos débats en commission et en bureau. La CFDT en partage la teneur et elle le votera.

La CFDT a participé au sein du CREFOP à la construction de ce CPRDFOP et nous y retrouvons nombre de nos sujets de préoccupations. Une nouvelle fois nous tenons à saluer la qualité du dialogue et l'esprit qui a présidé à la construction de ce CPRDFOP.

Nous regrettons cependant que deux questions aient hantées les débats pendant l'élaboration de ce CPRDFOP :

- Celle de « France Travail », voulu par le gouvernement qui aurait des conséquences sur la gouvernance
- Et celle de la poursuite du Plan d'Investissement Compétence en 2024 qui aurait des conséquences sur le financement du CPRDFOP

Ces deux points n'ont sans doute pas permis d'aller aussi loin dans le CPRDFOP que nous aurions pu le souhaiter ce que nous regrettons.

Espérons que cette situation pourra s'éclaircir rapidement et que la mise en œuvre des orientations du CPRDFOP ne subira ni retard ni remise en cause de ce fait.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 11 avril 2023

Avis du CESER relatif au rapport Approbation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) « Agir ensemble pour impulser une dynamique de transformation »

Intervention de Mme Martine RICO

Au nom du groupe AIESSE

Madame le Vice-président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse de l'avis,
Mes cher-e-s collègues,

Cette intervention est faite au nom de la Fédération de parents d'élèves FCPE.

Dans la déclinaison du CPRDFOP en matière d'orientation, les informations qui doivent en découler sont essentielles ; essentielles pour les jeunes, essentielles pour les familles.

Une fois de plus, les lycéens réunis en CAVL ce vendredi ont exprimé le manque d'information sur ParcoursSup pour sa compréhension, appréhender son incidence dans les parcours selon les choix opérés. Ainsi il est nécessaire de comprendre les codes et le fonctionnement de cet outil mais aussi de connaître les filières, leur rouage et les métiers. Certes, la Région déploie des moyens pour aller à la rencontre des jeunes dans les classes et des familles notamment par les forums de l'orientation mais les obstacles sont nombreux pour atteindre ces publics. Que ce soient les enseignants qui utilisent les heures d'information à l'orientation à d'autres disciplines de leur choix ou les familles les plus éloignées de l'école qui n'osent pas franchir les portes pour se faire conseiller, le but recherché est loin d'être atteint et les lycéens s'en plaignent. Ils ont d'ailleurs fait part de propositions. Le Rectorat doit aussi prendre sa part pour trouver les moyens de faire aboutir l'indispensable information à l'orientation.

D'autre part, le CPRDFOP doit impulser fortement les formations relevant de la DRAAF pour l'Enseignement agricole sur l'ensemble des axes, à savoir : l'alimentation, l'agriculture et la forêt. La construction du PREA, qui est en cours d'écriture, doit favoriser les orientations et les propositions pour les 5 années à venir 2023/2028. Il s'agit notamment d'informer dès le collège sur les métiers en lien avec les transitions connues et voulues par les jeunes. Les parcours, les filières et les études supérieures en la matière doivent être connues des collégiens et de leur famille. Pour cela la formation des Professeurs Principaux est nécessaire. Certains stéréotypes doivent être déconstruits. Le CPRDFOP doit être l'occasion d'impulsions fortes au sein de la DRAAF pour que les idées et les propositions fassent leur chemin jusqu'au national afin obtenir les moyens adéquats pour les établissements du territoire régional. Les jeunes sont porteurs d'inquiétudes à propos du changement climatique ainsi que pour la préservation de la biodiversité, un travail avec les éco-délégués pourrait être

entrepris. Le Rectorat, avec la Région, doit réellement impulser des actions pour mieux faire connaître l'enseignement agricole et toutes ses facettes.

Les grandes transformations voulues et attendues du modèle agricole, du devenir de nos forêts et les questions soulevées concernant l'alimentation imposent des décisions qui ne pourront être prises que si les métiers en rapport avec ces filières ont évolué et que les formations aient été mises en œuvre.

La FCPE est en accord avec l'avis et le votera.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 11 avril 2023

Avis du CESER relatif à l'avis sur le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles 2022-2027 (CPRDFOP)

Intervention de Patricia LAUPIN

Au nom du groupe FORCE OUVRIERE

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, madame la rapporteure, cher(e)s collègues,

Le CPRDFOP est un travail de co-construction entre l'Etat, la Région Centre Val de Loire et les partenaires sociaux.

Le quadripartisme fonctionne très bien dans notre région et nous pouvons que nous en réjouir.

Notre groupe FO ne reviendra pas sur la présentation de ce contrat élaboré en 4 priorités et 12 chantiers pour 6 ans qui vient de nous être présentée dans l'avis.

Notre groupe Force Ouvrière est favorable à l'ensemble de l'avis présenté mais souhaiterait vous faire part d'une très grande inquiétude quant à l'arrivée de France travail.

« France Travail » serait une sorte de guichet unique de l'emploi remplaçant Pôle emploi pour faire de l'institution :
- « **un lieu qui accompagne toutes celles et ceux qui ont vocation à revenir à l'emploi de manière beaucoup plus simple** » en mettant « **toutes les compétences autour de la table** ».

Les Missions Locales qui existent depuis plus de 40 ans et qui ont fait la preuve de leur expertise reconnue sont dans le viseur de cette future organisation.

-Elles pourraient devenir « France travail Jeunes » mais ne seront plus seules en charge de l'accompagnement des jeunes vers l'insertion professionnelle.

-Elles auront pour principal objectif de mettre en œuvre les parcours d'accompagnement des jeunes ayant besoin d'un suivi socio-professionnel global. Ces jeunes devront passer entre les « mains » d'un algorithme d'orientation pour arriver à la porte d'une mission locale.

Car OUI un algorithme va remplacer un conseiller qui écoute un public précaire lui expliquer ses difficultés et son parcours de vie...

Le projet « c'est de donner de la visibilité et plus de coordination entre tous les acteurs qui interviennent auprès des demandeurs d'emploi (Pôle emploi, missions locales, Cap emploi, départements, ...) ».

Pour l'Etat quand un jeune passe de Mission locale à Pôle emploi, il répète 2 fois les mêmes choses.

Nous arrivons donc à une mutualisation des moyens informatiques et des locaux, des procédures simplifiées et surtout des postes en doublon supprimés.

Force ouvrière ne peut accepter cet état de fait au nom de la rentabilité et du plein emploi.

Malgré ces remarques, notre groupe FORCE OUVRIERE votera favorablement l'avis.

Merci de votre attention.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 11 AVRIL 2023

Avis du CESER relatif à l'avis sur le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles 2022-2027 (CPRDFOP)

Intervention de Madame Romy CHRISTIN

Au nom du groupe GEI

Tout d'abord, il faut souligner que la Région Centre-Val de Loire est une des rares régions dans laquelle le quadripartisme est à la manœuvre concernant le CPRDFOP. Une coconstruction Etat, région, employeurs et salariés signe d'une volonté commune de travailler ENSEMBLE. Ce travail d'analyse et de réflexion commune se traduit par un CPRDFOP 2023-2027 plus opérationnel, au plus près des enjeux et des préoccupations partagées de chacun, et qui tient compte des transitions en cours, qu'elles soient industrielles, énergétiques, numériques, ou encore climatiques.

S'il a été pensé avec des objectifs concrets, c'est bien pour garder un cap. L'expérience du précédent contrat a poussé l'ensemble des acteurs à coconstruire un contrat qui pourrait aisément s'adapter, parce que nous savons aujourd'hui qu'il navigue dans un environnement mouvant : peut-être une prochaine réforme de la formation ? une nouvelle politique vers un nouveau plan d'investissement pour les compétences ? Des évolutions autour de France Travail qu'on nous promet plus simple et plus proche des territoires ?

Pour les employeurs, il s'agit de construire l'avenir et répondre par la formation aux DEFIS d'aujourd'hui et demain :

- Métiers en tension : Des solutions à court terme, et à moyen terme : question de l'attractivité des métiers ? de l'information sur les métiers et de l'orientation ?
- Identification des compétences, prise en compte des compétences émergentes, au plus près de territoires
- Formations qui répondent concrètement aux besoins, et mieux adaptées (comme l'alternance),
- Permettre l'évolution professionnelle, tout au long des carrières, et la formation tout au long de la vie, ...

Dans de nombreux secteurs, les difficultés de recrutements poussent de plus à plus à regarder autant les compétences comportementales (« softs skills ») que sur les connaissances techniques (« hard skills »). Ce CPRDFOP, conscient des réalités, met l'accent sur les formations et certifications pragmatiques, et au plus près des besoins effectifs des apprenants et des entreprises. Qu'il s'agisse de la certification Cléa, de l'alternance ou encore l'AFEST, ces solutions répondent toutes à la même préoccupation : Combiner à la fois les savoirs, et les savoirs-être, dans les apprentissages.

Concernant l'avis du CESER, celui-ci souligne le rôle à jouer du GIP Alfa Centre, notamment à travers l'OREF (identifié comme une « *bonne pratique* »). Mais actuellement, certains dossiers sectoriels prospectifs datent de près de 10 ans, pour des secteurs qui ont connus de grandes mutations (ex. « *fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques* » datent de décembre 2014 et basées sur des données 2012-2013). Il sera donc impératif d'allouer au GIP Alfa Centre les moyens nécessaires pour lui permettre d'outiller le CREFOP avec des productions clés actuelles et fiables.

Autre point, l'avis souligne également l'importance du dispositif Trans'Formation : Si l'intention de « Trans'Formation » est tout à fait louable et nécessaire, notons néanmoins qu'il se fait sur la base du volontariat, et donc s'adresse aux OF déjà alertes et soucieuses d'améliorer leurs prestations. Le vrai public de Trans'Formation est donc peut-être ailleurs. D'autre part, dans ce cadre de ce dispositif, il est important que le prestataire retenu montre l'exemple par la forme ; qu'il inspire, plus qu'il ne dicte. Il n'en sera que plus efficace.

Pour conclure, on peut se féliciter du travail en quadripartisme qui a été mené dans ce CPRFOP 2023-2027, car il remplit sa mission au service des jeunes et des salariés dans nos entreprises.

Nous voterons l'avis.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr